

# Notes et remarques

Autor(en): **Berbier, Charles - Auguste - Nicolas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **4 (1901)**

Heft 159

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285212>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche  
à  
Porrentruy  
—  
TÉLÉPHONE

# LE PAYS

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche  
à  
Porrentruy  
—  
TÉLÉPHONE

## DU DIMANCHE

LE PAYS 29<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29<sup>me</sup> année LE PAYS

### NOTES & REMARQUES

DE

Charles-Auguste-Nicolas **BARBIER**  
de Courfaivre

Sur la Révolution dans le Mont-Terrible

(1793-1796)

(Suite.)

Le 20 février il y a déjà des gens à la char-  
rue et même il y en a eu le 12.

Les soldats cantonnés à Courfaivre ont battu  
la générale au son du tambour à une heure après  
minuit pour faire su. veiller les greniers du vil-  
lage, car il est arrivé de Delémont des commis-  
saires pour faire la visite du froment.

Le 25 février la commune de Courfaivre a  
reçu l'ordre de livrer quinze chariots de paille  
pour la Nation et de les faire conduire à Delé-  
mont.

Le même jour on a guillotiné à Delémont  
un garçon de Courtételle pour avoir fait le tra-  
fic des faux assignats, et pour avoir dit qu'il  
aimerait mieux aller servir en Empire qu'avec  
cette race de chiens de Français, et aussi pour  
avoir été sans passe-port sur le territoire de la  
Prévôté.

Le père de ce garçon a aussi été guillotiné à  
Delémont le 2<sup>e</sup> jour de mars, aussi à cause des  
assignats et parce qu'il était aristocrate (\*)

On l'avait amené de Delémont à Courtételle  
pour entendre le comité de surveillance de la  
localité, et le conseil révolutionnaire l'a con-

(\*) Les deux condamnations capitales qui frappè-  
rent le père et le fils Bourquin de Courtételle ne sont  
également motivées que sur des faits vagues, propos  
inciviques, il n'en fallait pas davantage.

Feuilleton du Pays du Dimanche 58

LES

### Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Elle avait pris place dans une voiture. Yvan  
restait silencieux à ses côtés, lisant sur la phy-  
sionomie si mobile de sa mère, tout le travail  
moral qui se produisait en elle. Il continuait  
ses invocations du fond de son âme :

O Notre-Dame de Lourdes ! O Vierge Imma-  
culée, prenez en pitié mon pauvre père, et ma  
mère bien aimée, je vous en supplie, exau-  
cez la prière que, sans me lasser, je vous  
adresse !

Le trajet était long de la maison de Passy

damné à mourir dans les vingt quatre heures.  
Sa femme est condamnée à rester en prison,  
jusqu'à ce que la guerre soit finie. On les a  
jugés dans l'église de Courtételle. Cet homme  
là avait encore trois fils qui sont émigrés.

Le 21 mars, le tribunal révolutionnaire est  
passé par Courfaivre (\*) avec la guillotine  
ambulante : c'est une guillotine qui est fait sur  
un petit chariot que le tribunal révolutionnaire

(\*) Ce tribunal révolutionnaire qui prononça cinq  
condamnations à mort dans le département du Mont-  
Terrible était présidé par Sigismond Moreau, ancien  
lieutenant du Prince de Dalmont : les quatre juges  
étaient des Français. (Voyez le Journal de Dom Mo-  
reau publié et annoté par C. Folletete-Fribourg 1900.)

Nous avons cru que le tribunal révolution-  
naire du Mont-Terrible n'avait prononcé que cinq  
condamnations à mort, lorsque nous avons reçu au  
dernier moment une bienveillante communication  
de M l'abbé Daucourt, curé de Miécourt. Il nous dit  
que ces condamnations sont au nombre de sept.  
Voici ce qu'il publie dans son histoire de Delé-  
mont :

C'est à cette époque que furent arrêtées par le  
tribunal révolutionnaire, quelques religieuses de  
l'Ordre de la Retraite. Ces religieuses s'étaient re-  
fugiées à Delémont et vivaient très retirées dans une  
pieuse famille. Elles avaient quitté le costume de l'Or-  
dre pour prendre un habillement modeste afin de  
se soustraire aux poursuites des agents du régime  
de la Terreur. C'était mère Agathe Garesu de la  
grande Combe des Bois et quelques unes de ses  
sœurs Mère Garesu avait été l'une des fondatrices  
de l'Ordre. Ces religieuses furent arrêtées et em-  
prisonnées pendant plusieurs mois. Jugées par le tri-  
bunal révolutionnaire, elles furent condamnées à être  
guillotines. Cependant la vertu de Mère Garesu, la  
noblesse de ses sentiments en imposèrent tellement  
à ses persecuteurs, qu'on n'osa donner suite à la sen-  
tence : Les juges, par des moyens détournés, diffé-  
rèrent l'exécution, ce qui permit d'user de ruse pour  
faire reconduire ces dignes femmes à la frontière.  
Elles furent dirigées sur Bâle, puis à Wihlen, enfin  
à la Porte du Ciel, dépendance du couvent de Belle-  
lay.

Si ces dignes religieuses échappèrent à la guillo-  
tine, il n'en fut pas de même de deux pieux catholi-  
ques. Pierre et Philippe Léo qui furent guillotines  
peu après, sur la place du marché à Delémont, pour  
avoir donné l'hospitalité à des aristocrates.

A cette exécution assista une parente de Mgr Chê-  
vre, curé de Porrentruy, elle avait alors 12 ans. (No-  
tes tirées des Archives de l'Ordre de la Retraite).  
Cette parente était la grand-mère de M. Domon,  
de Soule, actuellement supérieur du Couvent de la Re-  
traite à Aix.

Histoire de la ville de Delémont, par M. l'abbé  
Daucourt.

à l'hôpital où agonisait le comte de Ruloff.

Les arbres verts des Champs-Élysés, les blan-  
ches façades des maisons défilèrent ; puis ce fut,  
marchant en sens inverse, un sillage de voitu-  
res, emportant, au Bois, des toilettes claires de  
toutes nuances. Cette vue évoquait, chez la grande  
artiste, une immense tristesse, les années bril-  
lantes de sa vie d'autrefois.

Comme elle regardait la vie, l'avenir, en ce  
temps-là, avec une certitude orgueilleuse de  
triomphe ! Elle tenait la fortune dans ses cor-  
des vocales ; elle n'avait qu'à laisser s'échapper  
des notes de son gosier de rossignol charmeur,  
pour voir la foule enthousiaste lui prodiguer  
l'or et les bravos.

Et, sa pauvre âme troublée et désorientée  
par les déceptions et les regrets, elle passait,  
bien pâle, sous sa voilette épaisse, au milieu de  
cette foule brillante.

Elle avait souffert, peu importe, elle devait  
pardonner.

— Comme il doit nous attendre impatiem-

mène toujours avec lui. Les bourreaux sont  
assis sur la guillotine, et le conseil révolution-  
naire est en voiture, escorté des gendarmes.  
Ce jour-là, il sont passés à neuf heures du  
matin, et repassés à six heures du soir.

Le 22 mars on a reçu l'ordre que la com-  
mune de Courfaivre devait conduire quatre voi-  
tures de foin à Strasbourg — on prendra les  
vivres pour les chevaux et pour les voitu-  
riers.

Le 24 mars nous avons donné pour notre  
part un doublon pour acheter quatre chevaux,  
car la commune de Courfaivre a dû acheter ces  
quatre chevaux pour faire les charrois pour la  
Nation.

Le 26 mars Germain Bandelier, Nicolas Ben-  
dit, Nicolas Citherlet et Jean Hennemann sont  
partis à 6 heures du soir contre Stasbourg  
avec le foin ; il faut qu'ils aillent passer par Bel-  
fort.

Depuis le 22 mars jusqu'au 26 nous avons  
entendu tirer du canon du côté de l'Al-  
sace.

Ce jour-là il a tonné, mais sans pluie. Tou-  
jours le beau temps. Tout cet hiver on n'a point  
eu de neige ni de froid.

Joseph Citherlet et Nicolas Fleury sont par-  
tis le 18 mars pour aller chercher du froment  
à Dôle par ordre du district, pour le conduire  
à Delémont.

Le 25 mars les arbres étaient déjà bou-  
tonnés : même il y en avait en feuilles et les  
cerisiers en fleurs.

Le 28 mars la municipalité de Courfaivre  
a reçu les ordres pour défendre d'aller sur le  
territoire de la prévôté de Moutier Grandval, (\*)  
sous peine d'être guillotiné, car la sentence est

(\*) La prévôté de Moutier-Grandval était alors  
considérée comme territoire neutre en vertu de sa  
combourgeoisie avec la république de Berne.

ment, murmura Ivan, voulant la sortir enfin de  
sa douloureuse rêverie. Oh ! mère, je vous en  
conjure, en ce moment suprême, accomplis-  
sons courageusement un devoir sacré, quelque  
pénible qu'il puisse nous paraître... Puisse-t-il  
respirer encore quand nous arriverons !

Le fiacre passait devant un grand théâtre. Le  
lourd monument montrait, aux nombreux pas-  
sants, sa façade pompeuse et les colonnades de  
marbre de sa galerie, que, chaque soir, des  
globes, abritant la lumière électrique, illuminaient  
comme un splendide décor. D'immenses  
affiches lançaient, aux yeux des flâneurs, le titre  
de la pièce nouvelle, de l'opéra en vogue. Un  
nom apparaissait en lettres énormes, celui de  
Nelly Pearling une brillante cantatrice, qui, sur  
la scène, avait pris la place de la Bocellini ; et  
cette nouvelle venue, à son tour, connaissait  
les enivrants triomphes.

Marie-Alice était si violemment émue que  
ses doigts s'entrelaçaient nerveusement ; elle  
ferma les yeux pour ne plus lire, sur les affi-